





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2015-119**

Séance publique du

20 avril 2015

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20150420- lmc165634-DE-1-1
Date de signature : 23/04/2015
Date de réception : jeudi 23 avril 2015
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : CONTRAT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT 2015-2019 -
DEMANDE DE COFINANCEMENT AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES DU
RHONE**

Le 20 avril 2015 à 17h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 14/04/2015, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaelle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Moussa BENKACI à Madame Danièle BRUNET, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET à Madame Gaelle LENFANT, Monsieur Jean-Christophe GROSSI à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Irène MALAUZAT à Madame Odile BONTHOUX, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Catherine SILVESTRE à Madame Brigitte DEVESA.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire :

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Finance, Numérique et Gestion
 Direction Ressources et Exécution
 Budgétaire

RAPPORT POUR
 LE CONSEIL MUNICIPAL
 DU 20 AVRIL 2015

Nomenclature : 7.5
 Subventions

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : CONTRAT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT 2015-2019 - DEMANDE DE COFINANCEMENT AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHONE- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Dans le cadre de ses dispositifs d'aide aux communes le Conseil Départemental propose aux communes, un soutien financier pour la réalisation d'un programme d'investissements locaux, sur une durée déterminée, à travers un Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement.

Ce dispositif concerne :

- Tout programme cohérent d'aménagement urbain à l'échelle de la commune dans le cadre d'un plan global d'aménagement.
- Toute opération significative non seulement sur le niveau d'équipement des communes mais plus globalement en termes d'aménagement et de développement local (y compris les études opérationnelles et les acquisitions foncières et immobilières liées à un projet d'aménagement).
- Le matériel informatique et les logiciels (hors frais d'installation, de maintenance et de formation).

Les thèmes prioritaires pour l'aide aux communes concernent :

- l'environnement et le développement durable
- le sport et la jeunesse,
- la culture,
- le foncier et l'habitat social,
- l'accueil de la petite enfance.

Au regard des nouvelles opérations structurantes à réaliser, il convient de solliciter l'adoption d'un nouveau contrat. Le taux de subvention est déterminé par le Conseil Départemental en fonction de l'intérêt du projet, de son volume financier, de son inscription dans le cadre des priorités définies par le Département mais aussi en fonction de la population de la commune, de son potentiel fiscal et de son effort fiscal.

Le montant total de ce programme d'investissement est estimé à **26 391 666,67 €HT**, selon un échéancier prévisionnel pour la période de 2015 à 2019, conformément au tableau joint en annexe, ci-après les projets communaux répartis par thèmes prioritaires :

Thèmes prioritaires retenus par le Conseil Départemental	Projets communaux	Total des dépenses subventionnables par projet (€ H.T.)	Echéancier
SPORT	1 - Stade Laurent Reynier - Terrain synthétique - Vestiaire club house	1 333 333,33	2016-2019
CULTURE	2 - Restructuration Ecole d'Art	5 000 000,00	2016-2018
	3 - Muséum d'Histoire Naturelle Saint Mître	5 000 000,00	2017-2018
ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE	4 - Aménagement Prêcheurs - Toiture - Crèche	2 333 333,33	2015-2017
ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE	5 - Place de la Madeleine (Verdun Prêcheur)	12 725 000,00	2017-2018
Total 2015-2019		26 391 666,67	

Chaque tranche, sera soumise annuellement au vote du Conseil Municipal et pourra faire l'objet à cette occasion de modifications quant au phasage des projets ou à leur montant.

Le montant total du Contrat ne pourra toutefois pas être réévalué à la hausse.

Pour l'année 2015, le montant total des dépenses de la tranche annuelle est estimé à **250 000 € HT**, réparti de la façon suivante :

- Aménagement Prêcheurs (toiture et crèche)
Réhabilitation de la toiture du collège des prêcheurs dans lequel est prévu une crèche.

Montant dépense : **250 000 € HT**

Pour cette 1^{ère} tranche du Contrat, le plan de financement serait le suivant :

Projets communaux 2015		Conseil Départemental 13 (20%)	Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix (40%)	Autofinancement communal (40%)	TOTAL €HT Opérations 2015
AMENAGEMENT PRECHEURS (Toiture, Crèche)	Toiture	33 333,33	66 666,67	66 666,67	166 666,67
	Crèche	16 666,67	33 333,33	33 333,33	83 333,33

TOTAL :		50 000,00	100 000,00	100 000,00	250 000,00
---------	--	------------------	-------------------	-------------------	-------------------

Les dossiers complets devront être transmis au Conseil Départemental avant le 1^{er} mai 2015

La durée du contrat sera égale à la durée des travaux prévus dans les échéanciers de réalisation qui correspondra à la période **2015-2019**.

Je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir

Approuver la programmation pluriannuelle des projets d'investissements 2015-2019 inclus dans la présente demande du contrat Départemental de Développement et d'Aménagement, conformément au tableau ci-joint en annexe, d'un montant total de **26 391 666,67 € HT**.

Solliciter la participation financière du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône à hauteur de **20%**, soit un montant global de **5 278 333,33 €HT** pour les années 2015-2019,

Approuver le plan de financement de la tranche 2015 tel que figurant dans le rapport ci-dessus, soit un montant total de subvention départementale sollicité à hauteur de **50 000 €**.

Autoriser Madame le Maire ou M. l'Adjoint délégué, à signer la convention relative à la participation financière du Conseil Départemental et tous les actes et documents relatifs à ce contrat pluriannuel.

Autoriser Monsieur le Trésorier Principal d'Aix-Municipale à faire recette des sommes correspondantes.

DL.2015-119 - CONTRAT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT
2015-2019 - DEMANDE DE COFINANCEMENT AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES DU RHONE-

Présents et représentés	: 55
Présents	: 48
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 23/04/2015
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

ANNEXE DE LA DELIBERATION

ECHEANCIER PREVISIONNEL 2015-2019													
PROJETS COMMUNAUX	Montant des dépenses subventionnables (H.T)					Total des dépenses subventionnables par projet (€ H.T.)	Montant subvention départementale par projet (sollicité 20 %)					Total subvention départementale par projet (sollicité 20 %)	PRESENTATION PROJETS
	2015	2016	2017	2018	2019		2015	2016	2017	2018	2019		
1 - STADE LAURENT REYNIER - Terrain synthétique - Vestiaire club house	-	166 666,67	500 000,00	166 666,67	500 000,00	1 333 333,33	-	33 333,33	100 000,00	33 333,33	100 000,00	266 666,67	Aménager un pôle sportif dédié au football pour les quartiers du Jas de Bouffan et d'Encagnane avec la création d'un terrain synthétique. Créer une infrastructure nouvelle dans le secteur du Jas de Bouffan à proximité de Vasarely. Le stade est situé route de Valcros.
2 - RESTRUCTURATION ECOLE D'ART	-	416 666,67	1 666 666,67	2 916 666,67	-	5 000 000,00	-	83 333,33	333 333,33	583 333,33	-	1 000 000,00	Les bâtiments connaissent de fortes dégradations et s'avèrent incompatibles avec les nouvelles technologies de création (numérique...). Il apparaît nécessaire de procéder à une restructuration complète des locaux. Les travaux consisteront en une reprise des espaces, des accès et des isolations thermiques.
3 - MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE St Mitre	-	-	416 666,67	1 666 666,67	2 916 666,67	5 000 000,00	-	-	83 333,33	333 333,33	583 333,33	1 000 000,00	Suite à la délocalisation du muséum d'histoire naturelle installé depuis 1950 au centre ville d'Aix-en-provence, la Ville projette la construction d'un nouvel équipement situé dans le parc Saint Mitre, quartier du Jas de Bouffan au Nord -Ouest de la Ville. Le muséum constitue un argument fort pour faire du parc Saint Mitre un pôle scientifique régional qui s'articulera autour des sciences de la vie et de la terre.
4 - AMENAGEMENT PRECHEURS (Toiture, Crèche)	Toiture	166 666,67	666 666,67	-	-	833 333,33	33 333,33	133 333,33	-	-	-	166 666,67	Réhabilitation de la toiture du collège des prêcheurs dans lequel est prévu une crèche d'une capacité de 60 enfants.
	Crèche	83 333,33	-	1 416 666,67	-	1 500 000,00	16 666,67	-	283 333,33	-	-	300 000,00	
5 - PLACE DE LA MADELEINE (Verdun Prêcheur)	-	-	6 779 166,67	5 945 833,33	-	12 725 000,00	-	-	1 355 833,33	1 189 166,67	-	2 545 000,00	Dans le cadre de la politique que la Municipalité souhaite mener dans le centre-ville, l'amélioration de la qualité résidentielle par la requalification des espaces publics constitue une priorité. Parallèlement, la Ville d'Aix-en-Provence a engagé de véritables actions en matière de déplacement et de circulation dans le cadre du développement durable. La restructuration des places Madeleine, Verdun et Prêcheurs s'inscrit dans la poursuite de ces objectifs. La Ville a décidé d'engager un programme de requalification de ces espaces pouvant accueillir un large panel d'usages et de populations. Le projet permettra de restituer l'espace public du centre ancien aux modes actifs, notamment les piétons, et ainsi accueillir avec plus de sécurité et de confort les activités existantes et à venir.
Total annuel	250 000,00	1 250 000,00	10 779 166,67	10 695 833,33	3 416 666,67	26 391 666,67	50 000,00	250 000,00	2 155 833,33	2 139 166,67	683 333,33	5 278 333,33	